

Cours d'eau	Empiètement en rive (m ²)		Empiètement en littoral (m ²)		Gain en rive (m ²)	Gain en littoral(m ²)	Détails
	Permanent	Temporaire	Permanent	Temporaire			
11A-NHP-NLP	189,85	660,11	25,21	15,91	s.o.	s.o.	Remplacement du ponceau existant par un ponceau plus long. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
10-HP-NLP	3 443,19	889,46	341,03	8,51	5 343,62	420,74	Le cours d'eau 10 sera relocalisé sur une distance de 417 m et traversera la route 293 projetée au sud-est de son tracé actuel. Le ponceau actuel sous le 2e rang Centre sera remplacé. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
8-HP-NLP	4 830,03	1 156,81	421,30	14,44	s.o.	s.o.	Un ponceau sera ajouté sur le cours d'eau 8 pour permettre le passage de la route 293 projetée. Une petite branche du cours d'eau 8 qui se trouve en amont du ponceau projeté sera affectée par la présence du remblai de la route. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
8-HP-NLP (2 ^e rang Centre) - anthropique	512,24	113,99	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Une partie des rives du cours d'eau actuel sont anthropisées (route et terrains résidentiels) et sont donc comptabilisées à part.
8-HP-NLP (2 ^e rang Centre)	511,85	216,11	205,99	42,82	s.o.	146,36	Le cours d'eau 8-HP-NLP sera réaménagé en aval du ponceau projeté sous le 2 ^e rang Centre.
14-NHP-NLP - anthropique	819,82	516,32	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Une partie des rives du cours d'eau actuel sont anthropisées (route et terrains résidentiels) et sont donc comptabilisées à part.
14-NHP-NLP	70,76	194,56	161,59	118,68	s.o.	s.o.	Le cours d'eau 14 sera canalisé dans un égout pluvial à l'entrée sud de la zone urbaine. Un réaménagement du cours d'eau sera réalisé avant l'entrée dans le réseau.
7-HP-NLP (Renouf B)	618,48	200,98	133,84	8,86	s.o.	s.o.	Un ponceau est ajouté sur ce cours d'eau sous le 2 ^e rang Centre. La branche sud du cours d'eau ne recevra plus les eaux des fossés de la route et sera donc asséchée. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
7-HP-NLP (Renouf A)	s.o.	692,62	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Zone de remise en culture. Aucun impact permanent sur le cours d'eau qui débute en aval du ponceau existant sous le 2e rang Centre.
6-HP-NLP (Harton)	2 421,90	1 414,35	632,83	37,02	s.o.	s.o.	Un ponceau sera ajouté sur le cours d'eau 6 pour permettre le passage de la route 293 projetée. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
5-HP-NLP (Montagne)	2 229,60	657,43	452,92	24,78	s.o.	s.o.	Un ponceau sera ajouté sur le cours d'eau 5 pour permettre le passage de la route 293 projetée. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes.
5-HP-NLP (Montagne, 2 ^e rang Centre)	s.o.	849,77	s.o.	s.o.	402,13	102,91	Zone de remise en culture. Le ponceau existant sous le 2e rang Centre sera retiré. Le cours d'eau sera réaménagé, ainsi que ses rives.
1-HP-NLP	242,24	2 302,78	50,35	25,75	s.o.	s.o.	Le ponceau sous le 3e rang Centre sera remplacé. Les empiètements temporaires en rive se situent au niveau des servitudes
TOTAL (m²)	15 889,96	9 865,29	2 425,06	296,77	5 745,75	670,01	
TOTAL (ha)	1,59	0,99	0,24	0,03	0,57	0,07	

TOTAL PERMANENT (RIVE ET LITTORAL)

1,83 ha

TOTAL GAIN (RIVE ET LITTORAL)

0,64 ha

BILAN d'empiètement permanent en milieu hydrique

1,19 ha